

8.

Entreprises de services monétaires

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis visant spécifiquement les entreprises de services monétaires inscrites auprès de l'Autorité.

L'Autorité effectue une vigie quotidienne de l'évolution de la situation entourant la COVID-19 et demeure en contact fréquent avec les parties prenantes du secteur financier québécois. Dans le cadre de son évaluation de la situation opérationnelle, l'Autorité annonce aujourd'hui des mesures additionnelles d'allégement réglementaire.

Renouvellement de permis

Les entreprises de services monétaires inscrites auprès de l'Autorité ont reçu au début du mois mars la facture de leur cotisation annuelle à acquitter afin de conserver leur permis d'exploitation. Les entreprises qui ne sont pas en mesure de payer leur cotisation annuelle à ce moment-ci peuvent obtenir une entente de report de paiement en communiquant avec un agent du Centre d'information de l'Autorité.

Demande de permis

Les entreprises de services monétaires qui font une demande de permis peuvent également obtenir un report de paiement des frais exigibles en communiquant avec un agent du Centre d'information de l'Autorité.

Si la situation exceptionnelle provoquée par la COVID-19 devait perdurer, de nouvelles mesures d'allégement réglementaire et de réduction de frais exigibles seront évaluées.

Pour communiquer avec le Centre d'information de l'Autorité :

Québec
418 525-0337

Montréal
514 395-0337

Autres régions
1 877 525-0337

À tout moment, vous pouvez faire une demande via les [services en ligne](#) de l'Autorité (SEL) ou par courriel à l'adresse centre.info@lautorite.qc.ca. Un membre du personnel de l'Autorité vous contactera dans les meilleurs délais.

Le 9 avril 2020

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Aucune information.

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
146559 CANADA INC	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03
2855-6686 QUÉBEC INC	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03
3183041 CANADA INC	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03
8601364 CANADA INC	Émission ou rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites	2020-04-03
9202-8364 QUÉBEC INC	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03
9204-8164 QUEBEC INC	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
9335-8158 QUÉBEC INC	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03
CASINO BILLARD VAL D'OR INC	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03
CONSTRUCTIONS E.G.R. ST-MARC INC	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03
DÉPANNEUR L'ESPLANADE INC	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03
GESTION JONATHAN BOUVRETTE INC	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03
IMPORTATIONS GUAY LTÉE	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03
MOTELS ADAMS INC	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03
PATRICE MÉNARD INC	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03
UNITRANSFER CANADA INC	Exploitation de guichets automatiques	2020-04-03

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

8.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.